

**Autour des encycliques du pape François Laudato si' et Fratelli Tutti**

## Quel regard porter sur le système économique actuel ?



**vendredi 15 mars à 20h30**  
**crypte de l'église Notre Dame du Chêne**

-----  
pour mieux comprendre l'appel du Pape François  
et réfléchir ensemble sur son impact sur nos vies.

### **Avec Grégoire CATTÀ**

Jésuite, théologien, en charge du Service national Famille et Société  
à la Conférence des évêques de France.

Soirée coordonnée par le **CCFD-Terre Solidaire** avec le concours du Secours Catholique, du  
Mouvement des cadres et Dirigeants Chrétiens (MCC), de Communautés de vie chrétienne (CVX)

« La justice est une condition indispensable pour atteindre l'idéal de la fraternité universelle », nous rappelle le pape François dans l'encyclique *Fratelli tutti* (§ 173).

Pendant ce Carême nous vous invitons à réfléchir, agir et prier pour promouvoir une économie au service du bien commun, un juste partage des richesses, une protection des droits fondamentaux et de l'environnement.

Pour accomplir sa mission, le 5<sup>ème</sup> dimanche de carême, le CCFD-Terre Solidaire fait appel à votre générosité par une collecte auprès des chrétiennes et des chrétiens pour soutenir des actions contre la faim et pour la justice dans le monde. Vous pourrez utiliser les enveloppes dédiées que nous tiendrons à votre disposition ou le QR code.

**Un grand merci pour votre soutien et  
votre participation.**

**POUR PARTICIPER A NOTRE ACTION,  
CONTACTEZ-NOUS à [ccfd.viroflay@gmail.com](mailto:ccfd.viroflay@gmail.com)**

[www.ccfid-terresolidaire.org](http://www.ccfid-terresolidaire.org)



## Mettre le système économique au service du bien commun

« S'ouvrir au monde » est une expression qui, de nos jours, est adoptée par l'économie et les finances. Elle se rapporte exclusivement à l'ouverture aux intérêts étrangers ou à la liberté des pouvoirs économiques d'investir sans entraves ni complications dans tous les pays. Les conflits locaux et le désintéret pour le bien commun sont instrumentalisés par l'économie mondiale pour imposer un modèle culturel unique. Cette culture fédère le monde mais divise les personnes et les nations, car « la société toujours plus mondialisée nous rapproche, mais elle ne nous rend pas frères ». Fratelli Tutti §12

Hélas, c'est bien la réalité vécue tant dans nos pays riches que dans les pays en développement. En ce temps de Carême, cette parole de notre pape nous invite à changer notre regard et à agir en fonction de ce qui nous est possible, cela dépend de nous. Dans ce numéro de Partager, nous avons choisi de vous présenter deux exemples d'actions menées par la CCFD-Terre solidaire pour contribuer à rétablir la justice économique : ça se passe loin de nous direz-vous ? Mais un être humain de là-bas n'a-t-il pas autant de valeur qu'un être humain d'ici ? Jusqu'à quand pouvons-nous croire que le destin des pays riches et celui des pays pauvres ne sont pas liés par nature, jusqu'à quand pouvons-nous nier que nous sommes solidaires car attachés à la même planète, au même monde, au même Père ? Plus égoïstement, n'est-il pas de notre propre intérêt à moyen terme de changer notre regard ? souvenons-nous des émeutes de la faim en 2008... et cela ne s'est pas arrangé depuis :

« Après plusieurs décennies de baisse continue, le nombre de personnes qui souffrent de la faim – mesuré par la prévalence de la sous-alimentation – a recommencé à augmenter lentement en 2015. ... Pour parvenir à l'objectif d'élimination de la faim d'ici à 2030, une action coordonnée et des solutions politiques urgentes sont impératives pour remédier aux inégalités, transformer les systèmes alimentaires, investir dans des pratiques agricoles durables ». Ce sont les nations unies qui nous le disent et la transformation espérée doit être menée autant ICI dans nos pays que LA-BAS dans les pays du Sud : nous avons les mêmes problèmes et nous sommes solidaires !! Que pouvons-nous faire ?

Au moment où nos propres agriculteurs manifestent pour exprimer leur désarroi, au moment où une loi d'orientation agricole est sur la table, il est important que chacun prenne le temps de réfléchir à ces questions et d'échanger avec d'autres, en remettant au centre le partage des richesses que nous avons reçues.

## LA FINANCE SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA PLANETE ET DES HOMMES



En 1983, le CCFD Terre Solidaire a créé une filiale financière, la SIDI, engagée dans le soutien à des partenaires qui apportent des solutions financières à des populations fragiles. Aujourd'hui, elle gère près de 50 M€ de projets avec 120 partenaires dans 35 pays. Elle bénéficie du label FINANSOL(\*)

La banque Banco Codesarrollo, en Equateur est l'un de ces partenaires. Elle apporte des services financiers aux organisations de producteurs, aux coopératives d'épargne et de crédit, et aux employés du secteur public ou de l'économie sociale. Elle compte aujourd'hui plus de 130.000 clients dont 46% de femmes, avec 56% de clients situés en zone rurale et 27% de jeunes de moins de 30 ans ! Créée en 1998, Banco Codesarrollo s'est développée en tant qu'institution de l'économie sociale et populaire et a réussi sa transformation en banque en 2017.

En 2018, la banque a lancé un nouveau produit financier, le "Crediecológico". Celui-ci a pour but de promouvoir la protection de l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Il finance des activités agricoles durables, la souveraineté alimentaire, la gestion des eaux usées, ou encore l'utilisation des énergies alternatives. En quelques années, plus d'un million de dollars ont ainsi été mobilisés. Ce prêt propose non seulement « des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt, de montant et de durée du crédit », mais il inclut aussi « un accompagnement technique aux clients ».

La SIDI s'est engagée dans le capital de la banque en 2017, à hauteur de 1,8 millions d'euros ce qui lui a permis d'atteindre le capital minimum légal de 11 millions de dollars exigé dans le pays. Elle participe à la gouvernance au sein du conseil d'administration. Elle accompagne également le développement de son partenaire à travers différentes missions d'assistance technique financées avec l'aide du CCFD Terre Solidaire et des revenus du fond commun de placement « Faim et Développement ».

La SIDI peut s'engager dans le soutien de ce type de partenaire grâce à ses actionnaires solidaires qui acceptent de ne pas recevoir de dividendes (40% de son capital de 35 M€ est détenu par des actionnaires individuels). Pour ceux qui ont la chance de pouvoir mettre de l'argent de côté, devenir actionnaire de la SIDI constitue un moyen efficace pour que cet argent contribue à lutter contre la faim tout en préservant la planète. [www.sidi.fr](http://www.sidi.fr)



(\*) Créé en 1997, le label FINANSOL est l'unique référence, crédible et légitime qui atteste véritablement du caractère solidaire d'un produit financier.

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement Partager N° 68 page 2

## LE PLAIDOYER, UN DES MODES D'ACTION DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Le CCFD-Terre solidaire a plusieurs modes d'action : **le soutien à des associations locales** sur tous les continents, **la mobilisation des citoyens** en France et **le plaidoyer** auprès des décideurs politiques et économiques français, européens et internationaux, pour qu'ils prennent plus en compte les causes des injustices et l'exigence du respect des droits fondamentaux.

### Le devoir de vigilance

C'est par son action de plaidoyer qu'allié avec de nombreuses organisations comme le collectif Éthique sur l'étiquette, Amnesty, Sherpa, les Amis de la Terre, il a contribué à l'encadrement de l'action des grandes entreprises multinationales y compris dans leurs filiales des pays du sud en matière de droits humains et d'environnement par une loi qui a été votée en France en 2017. Cette législation, qu'on appelle la loi sur le devoir de vigilance, découle de drames tels que celui du Rana Plaza au Bangladesh où, il y a dix ans, l'effondrement d'une usine a entraîné la perte de plus de 1130 vies.

### La loi française

La loi française de 2017 couvre tous les secteurs d'activités et un large domaine d'application. Elle concerne les atteintes graves envers les **droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement**. Elle s'applique à toute société établie en France qui emploie au moins 5 000 salariés en France, ou au moins 10 000 salariés à l'étranger.

Le CCFD-Terre Solidaire surveille attentivement l'application de la loi de 2017 en France, dévoilant que certaines grandes entreprises ne respectent pas leurs obligations (<https://plan-vigilance.org/>).

### Et en Europe ?

Depuis le vote de cette loi, le CCFD-Terre solidaire travaille avec d'autres ONG européennes pour qu'une loi voit également le jour au niveau européen.

Il s'est réjoui d'une avancée majeure dans ce sens car un accord politique - provisoire- a été conclu le 14 décembre 2023 entre les instances de l'Union européenne pour une directive sur le devoir de vigilance. C'était une première victoire même si le texte adopté présentait des lacunes et manquait d'ambition sur plusieurs aspects centraux. Cet accord devait être voté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen vers le 15 février 2024. Malheureusement, les états membres ne se sont finalement pas mis d'accord et le vote a été ajourné. L'action du CCFD Terre Solidaire avec les autres ONG européennes pour l'émergence du devoir de vigilance au niveau européen reste d'actualité...